Le Rouage

Le bulletin d'information du Conseil permanent de la jeunesse

VOLUME 2 NUMÉRO 1 MARS 2002

Bonjour à toutes et à tous !

Il nous fait plaisir de vous présenter le deuxième numéro du bulletin de liaison du Conseil permanent de la jeunesse (CPJ), *Le Rouage*.

Depuis le mois de décembre, nous avons mis en place quelques idées qui pourraient peut-être vous intéresser.

Nous avons d'abord mis sur pied le *Fil de presse jeunesse*, un service que nous pouvons maintenant offrir à tous les organismes désireux d'en profiter. Le *Fil de presse jeunesse* est un système très simple : chaque semaine, le CPJ fait parvenir par télécopieur à tous les groupes intéressés une revue de presse des journaux de la semaine précédente. Ainsi donc, vous pourriez recevoir en début de semaine les informations essentielles à votre secteur d'activités. Ce service est absolument gratuit et peut être particulièrement intéressant pour les groupes jeunes ne possédant pas les moyens de recevoir les cinq principaux journaux chaque jour.

La deuxième offre qui vous est présentée est celle de publier, lorsque vous le jugerez opportun, un texte d'opinions dans *Le Rouage*. Nous offrons ainsi une tribune à tous les groupes jeunes afin qu'ils nous présentent leur opinion sur des dossiers les touchant directement. Inutile de vous rappeler que *Le Rouage* est distribué à plus de 1700 organismes jeunesse. Une occasion unique de sensibiliser beaucoup de personnes à votre cause !

Finalement, nous envisageons la conception d'une trousse d'informations pour les groupes jeunes. Cette trousse contiendrait plusieurs informations particulièrement utiles pour les groupes jeunes : lois régissant l'organisation des groupes jeunes, sources de financement possibles pour les groupes, services disponibles sur le marché ou au gouvernement, lieux d'influence principaux au Québec, etc. Cette trousse serait présentée aux groupes jeunes lors d'un événement annuel qui réunirait tous les dirigeants de ces organisations.

Voilà donc les quelques services que le CPJ vous offre actuellement. Si vous désirez vous abonner au *Fil de presse jeune* (gratuitement !), si vous voulez faire paraître un texte d'opinions dans un prochain numéro du *Rouage*, ou si vous avez des idées concernant les informations que vous jugeriez utiles dans une trousse destinée aux groupes jeunes, contactez-nous au :

conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter et sur ce, nous vous souhaitons une bonne lecture !

Patrick Lebel
Président

LE COIN DOCUMENTAIRE

Vous trouverez dans cette chronique une recension commentée de diverses ressources utiles (livres, périodiques, sites Web, etc.) concernant la jeunesse.

Nous commencerons aujourd'hui par un site Web intitulé CARREFOUR ÉDUCATION. Fruit d'une initiative du ministère de l'Éducation du Québec qui a confié la réalisation à Télé-Québec, ce site se veut « un espace virtuel privilégié où les intervenants du milieu scolaire du Québec qui intègrent les technologies de l'information et des communications (TIC) se donnent rendez-vous ». Carrefour éducation se donne pour mission « de développer le site de référence par excellence pour le milieu scolaire québécois, un carrefour national des ressources didactiques francophones disponibles sur l'inforoute ».

De fait, le site contient une multitude de ressources allant de répertoires d'activités culturelles en passant par des chroniques comme Internet et la loi, le portfolio en éducation sans oublier des liens vers un très grand nombre d'autres sites et un moteur de recherche. En somme, un incontournable pour quiconque s'intéresse de près ou de loin à l'éducation. Vous pouvez consulter ce site à l'adresse suivante www.carrefour-éducation.telequebec.qc.ca ou si vous préférez, cliquez sur le lien de ce site dans notre section des liens jeunesse de notre site.

En deuxième lieu, je vous présente le site CUMAJ CENTRE D'UNION MULTICULTURELLE ET ARTISTIQUE DES JEUNES. Cet organisme à but non lucratif « se veut un carrefour de convivialité, de contacts amicaux et de rapprochement interculturel entre les jeunes. » Le CUMAJ offre une foule de services aux jeunes notamment de l'aide aux devoirs, des ateliers de Break dancing et de Hip Hop, de l'encadrement pour les jeunes mères en difficulté, des services d'orientation pour intégration en emploi, etc. Travaillant en collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux et la Ville de Montréal, le CUMAJ vise à encourager l'initiative des jeunes de façon à briser leur marginalisation et leur isolement. Vous pouvez consulter leur site à l'adresse suivante : www.chez.com/cumaj/ ou aller dans la section des liens jeunesse du site du Conseil.

Finalement, j'aimerais vous parler d'un récent rapport de l'Institut de la statistique du Québec, intitulé : *Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire, 2000, volume 1*. Ce document qui en est à sa seconde édition « se définit avant tout comme un mécanisme de surveillance des habitudes tabagiques des adolescents québécois ». De plus, on signale en préface que « ... le présent rapport fait état de la situation du tabagisme chez les élèves du secondaire à l'automne 2000. Un peu plus de 4 700 élèves du secondaire répartis dans 156 écoles différentes ont participé à l'étude. » C 'est dire l'importance et la fiabilité des résultats de l'enquête sur un problème très sérieux de santé publique chez les jeunes. Le rapport décrit non seulement le phénomène du tabagisme par âge et par sexe, mais analyse de plus l'influence de la famille, des amis, traite également de l'accessibilité au produit. On fait aussi état des attitudes et comportements des fumeurs et on s'attarde enfin sur ceux qui ont l'intention ou ont essayé de cesser de fumer. On peut consulter et télécharger gratuitement ce document sur le site de l'Institut à l'adresse suivante
www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/tabac01.htm

Voilà c'est tout pour l'instant, au plaisir de vous retrouver lors de notre prochaine parution.

Serge Bertin

Responsable du
centre de documentation du CPJ

Les jeunes en chiffres

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, au premier juillet 2001, le Québec comptait 1 462 816 jeunes âgés de 15 à 29 ans, ce qui correspondait à 19,7% de la population totale. Cette proportion diminue depuis la décennie 1980. Des scénarios prévoient, pour 2026, un proportion d'environ 15% de jeunes âgés de 15 à 29 ans. Toutefois, par la suite, les mêmes scénarios anticipent une certaine stabilisation de ce pourcentage.

C'est le 8 décembre

dernier que le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) organisait une journée de réflexion sur les instances démocratiques québécoises.

Cette période d'échanges s'est tenue à l'Université de Montréal, suite à une présentation du politologue M. Vincent Lemieux sur les différents enjeux relatifs à la démocratie au Québec.

Plus de 40 jeunes et représentants de groupes étaient présents lors de l'événement.

Il fut notamment question du droit de vote à l'âge de 16 ans, des problèmes du système parlementaire britannique, de suffrage à date fixe, d'élection du Premier ministre au suffrage universel, et de plusieurs autres sujets reliés à l'exercice de la démocratie au Québec.

Un compte-rendu détaillé de ces échanges est disponible au Conseil permanent de la jeunesse.
Vous n'avez qu'à nous contacter au conseil.jeunesse@cpj.gouv.qc.ca ou à visiter notre site Web au **www.cpj.gouv.qc.ca.**

Un avis du CPJ sur le décrochage scolaire et social

« Je décroche, tu décroches… est-ce que nous décrochons ? »

Le Conseil permanent de la jeunesse vient tout juste de terminer la rédaction d'un nouvel avis. À l'automne dernier, M. François Legault, alors ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, invitait le Conseil à donner son avis sur le décrochage scolaire et social des jeunes. Cette demande s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action attendu pour 2002. Ce plan fait suite au dépôt, au mois de mai 2001, de la première politique québécoise de la jeunesse.

Traiter du décrochage des jeunes, à la fois scolaire et social, représente un sujet dont l'étendue dépasse largement les frontières d'un seul avis. À lui seul, le décrochage social se traduit dans divers problèmes dont ceux, notamment, de la pauvreté, du suicide, de l'exode et de la précarité d'emploi. Ces problèmes, le Conseil permanent de la jeunesse les a déjà abordés.

L'avis *Je décroche, tu décroches… est-ce que nous décrochons ?* répond à la demande du ministre en lui rappelant des pistes de solution développées et réclamées par le Conseil depuis près de 15 ans. Ainsi, le document présente une véritable analyse du discours du CPJ qui dévoile un ensemble de principes visant la citoyenneté pleine et active des jeunes. Au sein de ce discours, l'école prend une place particulière car elle apparaît comme un milieu privilégié pour rejoindre les jeunes.

De plus, sur le terrain, le Conseil a exploré des modèles d'écoles secondaires qui agissent autrement. Le Conseil n'a pu que constater la quantité impressionnante de projets faisant preuve d'originalité et d'innovation. L'image dynamique qui s'en dégage contraste fortement avec celle plus négative, fréquemment véhiculée, de l'école et des décrocheurs.

Fort de son expertise déjà acquise sur le « décrochage » des jeunes ainsi que des informations recueillies sur le terrain, le Conseil propose au gouvernement, à la communauté et aux différents partenaires du réseau de l'éducation plusieurs recommandations susceptibles d'améliorer la situation.

Colloque « Vivre à l'ère précaire : causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes »

Un marché du travail en pleine mutation

Le marché du travail a subi des transformations importantes depuis vingt ans. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs. En premier lieu, la période de croissance économique soutenue en Occident, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, s'est achevée sous les assauts combinés de la crise du pétrole de 1973 et de la récession de 1981-1982.

Partout, à la suite de ces bouleversements, des salariés expérimentés se sont retrouvés sans emploi. Des jeunes se sont heurtés, au sortir de leurs études, à un marché du travail qui n'avait pas besoin d'eux. Les entreprises manufacturières et les services publics, employeurs traditionnels, affichaient complet. Au Québec, le chômage a atteint un sommet de 14 % en 1983. La même année, le chômage des jeunes de 15 à 24 ans s'élevait jusqu'à 22,6%. On comprend mieux le thème choisi pour le premier Sommet de la jeunesse tenu la même année : "S'unir pour s'en sortir".

Crise, croissance et précarité…

Puis, la crise passa. L'économie renoua avec la croissance. Mais les mots utilisés pour décrire le marché du travail témoignent de changements. Dans les années 1980 et 1990, on parle de moins en moins de sécurité d'emploi et de droits des travailleurs, mais de plus en plus de ressources humaines, de gestion à la japonaise, de flexibilité, de rationalisation, de *management*, d'*entrepreneurship* et d'employabilité. Au-delà des mots, les entreprises ont changé : de plus en plus mobiles et souvent petites, elles entretiennent entre elles des rapports différents. Elles fonctionnent de plus en plus en réseaux, et dorénavant, leurs activités débordent largement du cadre des États, grâce à la libéralisation des échanges et aux nouvelles technologies de l'information.

Aussi, la plupart des nouveaux emplois créés avaient un visage bien différent. D'abord, ils appartenaient majoritairement au secteur tertiaire, à l'industrie des services, traditionnellement moins syndiqué et offrant des conditions moins avantageuses. Ensuite, il s'agissait la plupart du temps d'emplois à temps partiel ou de contrats à durée déterminée. Le travail autonome devint aussi à l'époque une façon d'éviter le chômage, en "créant son propre emploi", une expression alors fort répandue.

Conséquemment, le statut des travailleurs a été bouleversé. L'emploi à vie, assorti d'avantages sociaux a cédé le pas devant des emplois instables, précaires et n'offrant la plupart du temps pas accès à la protection sociale. L'emploi permanent, à temps plein et salarié prit du recul au profit d'emplois qualifiés d'atypiques, car hors normes. Les nouveaux venus sur le marché du travail furent les premiers touchés par le phénomène : les immigrants, les femmes, mais surtout les jeunes.

L' emploi atypique et précarité chez les jeunes

Le Conseil a entrepris, en 1999, une étude sur le lien entre les nouveaux statuts d'emploi chez les jeunes et la précarité, afin de dresser un bilan et de proposer des pistes de solution. Publié en avril 2001, l'avis intitulé *Emploi atypique et précarité chez les jeunes - Une main-d'œuvre à bas prix, compétente et jetable !* dresse un portrait statistique du travail atypique chez les jeunes. Il traite ensuite des conséquences de ces nouvelles formes d'emploi sur leur situation. Finalement, l'avis propose des modifications aux lois du travail et aux programmes sociaux, mais également aux pratiques de gestion des entreprises et aux pratiques syndicales.

Un colloque sur les causes et les conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes

Faisant suite à la publication de l'avis cité précédemment, le Conseil souhaite continuer la réflexion en conviant tout organisme ou toute personne intéressée à venir participer et échanger au colloque qu'il organise les 1er et 2 juin prochain à l'Université Laval. C'est sous le thème *Vivre à l'ère précaire : causes et conséquences de l'emploi atypique chez les jeunes* que le Conseil permanent de la jeunesse a établi le programme du colloque. Ainsi, il souhaite contribuer au débat en réunissant des représentants et des représentantes de tous les milieux pour leur permettre d'échanger leurs points de vue respectifs sur divers aspects de la problématique. Vous trouverez à la page suivante le programme du colloque – version préliminaire – ainsi que la fiche d'inscription.

Le Conseil permanent de la jeunesse espère que les discussions feront émerger les grands enjeux qui découlent de cette problématique, des pistes de réflexion et d'action pour l'avenir.

Au plaisir de vous retrouver les 1er et 2 juin prochain